



**NE PAS
REPOUSSER
CETTE PENSÉE !**
Un aperçu

Ne repousse pas cette pensée !

**Comment protéger les enfants et les adolescent·e·s
des violences sexuelles ? Un aperçu.**



Federal Ministry
for Education, Family Affairs, Senior Citizens,
Women and Youth



Independent Federal Commissioner
Against Child Sexual Abuse

Qu'est-ce qu'un abus sexuel ?

L'abus sexuel (les violences sexuelles) commence là où une personne ne respecte pas et franchit intentionnellement les limites physiques et sexuelles d'un enfant. Cela englobe tout acte sexuel accompli sur des enfants ou devant eux, contre leur volonté ou auquel ils ne peuvent pas consentir en connaissance de cause en raison de leur infériorité physique, psychique, mentale ou linguistique. L'auteur-e de violences profite alors de sa position de pouvoir et d'autorité pour satisfaire ses propres désirs au détriment des personnes mineures.

* À partir de 14 ans, les personnes mineures sont considérées comme des adolescent-e-s. Le texte ne fait pas de différence entre les enfants et les adolescent-e-s, mais utilise le terme « enfants » pour faciliter la lecture.

Dans le cas des enfants de moins de 14 ans*, il faut partir du principe qu'ils ne peuvent pas consentir à des actes sexuels. Des actes sexuels sont toujours jugés comme des violences sexuelles, même si un enfant exprime son accord ou que l'auteur-e l'interprète ainsi.

Les violences sexuelles commencent par de petites agressions, par exemple quand une personne harcèle verbalement un enfant ou l'observe de manière désagréable, en regardant – pour prendre un exemple – ses parties intimes. Un contact accidentel, par exemple avec la poitrine, ne constitue pas en soi une violence sexuelle, mais une transgression potentiellement blessante pour les personnes touchées. C'est pourquoi la personne doit présenter ses excuses à l'enfant.

Indépendamment de la gravité des actes, qu'ils aient lieu en ligne ou hors ligne, qu'ils soient punissables ou non : pour un jeune individu, les abus sexuels représentent une agression, une atteinte à son sentiment de sécurité et à son intégrité psychique et physique.

Chez les personnes touchées, les abus sexuels peuvent entraîner des expériences de grande perte de confiance et de contrôle, de sentiment d'impuissance, d'humiliation, de honte et de dégoût.



Important : un enfant a de bonnes chances de se remettre des abus sexuels. Pour cela, il est déterminant que vous l'écoutez et le croyiez, puis que vous preniez les mesures qui s'imposent. Ce livret vous explique ce que vous pouvez faire si vous vous faites du souci pour un enfant.

Comment puis-je reconnaître qu'un enfant subit des abus ?

Les abus sexuels sont très difficiles à reconnaître. Il est rare que les enfants présentent des blessures qui signalent clairement des abus sexuels. De même, il n'y a pas de caractéristiques ou de signaux concrets qui apparaissent systématiquement et qui indiquent clairement un abus. Face à une expérience aussi éprouvante, les jeunes personnes réagissent de manière très différente. Cependant, lorsqu'un enfant change beaucoup, les adultes doivent toujours être attentifs.

Certains enfants touchés...

- ... deviennent très anxieux ou se replient sur eux-mêmes.
- ... veulent toujours tout faire correctement et ne pas se faire remarquer.
- ... insultent et blessent les autres.
- ... ont du mal à se concentrer et rencontrent des problèmes dans leur scolarité.
- ... tombent malades, souffrent de maux de tête ou de ventre, dorment mal ou développent des maladies de peau.
- ... s'infligent eux-mêmes des blessures.
- ... mangent trop ou mangent trop peu.
- ... consomment des drogues, de l'alcool ou deviennent dépendants d'autres substances.
- ... adoptent un comportement sexualisé.



Comment parler à un enfant pour lequel je me fais du souci ?

Faites comprendre à l'enfant qu'il est important pour vous. Il ne suffit pas de dire : « Dis-moi, je remarque que tu n'as pas l'air d'aller bien. Si quelque chose ne va pas, tu peux venir m'en parler quand tu veux. » Abordez le sujet de façon concrète et avec empathie : « Je me fais un peu de souci. Tu veux bien me dire comment tu vas, ce que tu as sur le cœur ? », « Je ne sais pas ce qui se passe chez toi, mais je veux que tu saches que cela me préoccupe. » Restez prudent, n'abandonnez pas, adressez-vous plusieurs fois à l'enfant. Montrez que vous êtes résilient, que vous savez comment aborder les sujets difficiles – et que l'enfant peut vous faire confiance : « Je ne sais pas encore de quoi il s'agit, je ne peux donc pas te promettre que je ne dirai rien à personne. Par contre, ce que je peux te promettre : je ne ferai rien derrière ton dos. » Essayez autant que possible de poser vos questions sans a priori et d'éviter les questions fermées. Les questions fermées sont celles auxquelles l'enfant peut répondre par « oui » ou par « non ». Une question fermée serait par exemple : « Est-ce que cette personne t'a fait mal ? » Ce type de question

provoque souvent des réponses contradictoires chez l'enfant, et encore plus de confusion chez vous, en tant que personne aidante. Si vous voulez engager la conversation, posez à l'enfant des questions ouvertes. Les questions ouvertes permettent à l'enfant de raconter une situation avec ses propres mots.

Les questions ouvertes sont, par exemple :

- Comment vas-tu ?
- Qu'avez-vous fait ensemble ?
- Que s'est-il passé ensuite ?
- Quelle était cette personne ?
- À quoi ressemblait cette personne ?
- Que s'est-il passé après ?

Ces trois règles de conversation sont importantes :

1

Ne poussez pas l'enfant à parler de quelque chose s'il ne le souhaite pas. Insister pourrait le mettre sous pression, ce qui s'ajouterait à la pression que l'auteur de violences exerce peut-être déjà.

2

Écoutez l'enfant de manière objective. En d'autres termes, essayez de mettre de côté vos propres explications sur le comportement de l'enfant. Évitez de confronter l'enfant à ce que vous supposez.

3

Si vous avez peur de ce que l'enfant pourrait vous dire, ne commencez pas à lui en parler. Recherchez (d'abord) un soutien professionnel.

Quelles sont les stratégies utilisées par les auteur·e·s de violences pour approcher les enfants ?

Vous devez savoir la chose suivante : les abus n'arrivent pas par mégarde. Les abus ne sont pas des fautes que l'on commet, qui « pourraient arriver à n'importe qui ». Les abus sont planifiés, c'est pourquoi les spécialistes parlent de stratégies de l'agresseur.

Les auteur·e·s de violences flattent les enfants en les complimentant sur leur apparence – surtout en ligne.

Par conséquent : donnez à vos enfants la certitude que leur corps est bien tel qu'il est. Plus cela est évident pour votre enfant, moins les compliments de l'agresseur, faisant partie de sa stratégie, ne pourront fonctionner. Des remarques désobligeantes sur le corps d'autrui ne devraient pas faire partie du ton normal des échanges au sein de la famille, y compris entre frères et sœurs.

Les auteur·e·s de violences recherchent de manière ciblée des enfants habitués à la violence.

Par conséquent : les violences physiques et psychiques sont interdites et ne constituent pas une méthode d'éducation. Les violences augmentent la détresse des enfants – ce dont profitent les auteurs·s.

Certain·e·s auteur·e·s de violences demandent aux enfants de poser – pour pouvoir filmer ou photographier les abus.

Par conséquent : même dans le cercle familial, ne photographiez les autres qu'avec leur consentement et ne poussez pas un enfant « qui a peur de l'objectif » à se faire photographier. En effet, le droit à disposer de son propre corps implique de pouvoir décider soi-même de qui nous photographie et dans quelle situation, ainsi que de savoir ce qui se passe après avec la photo.

Les auteur·e·s de violences profitent du fait que les enfants ne savent pas grand-chose sur la sexualité ou n'osent pas en parler.

Par conséquent : essayez de parler de sexualité avec votre enfant d'une manière adaptée à son âge et à son développement, mais également à vos propres possibilités.

Bon nombre d'auteur·e·s de violences expliquent qu'il s'agit là d'un secret partagé qui ne doit pas être dévoilé.

Par conséquent : faites-lui savoir dès le début qu'il y a de « bons » et de « mauvais » secrets : on reconnaît les « bons » secrets aux émotions positives, belles et agréables qu'ils procurent. Les « mauvais » secrets provoquent des sentiments éprouvants et désagréables – et en fait, on ne veut pas les avoir. Dites à l'enfant que parler des « mauvais » secrets est autorisé. Soyez clair à ce sujet : ce n'est pas moucharder ni trahir.

Les auteur·e·s de violences font naître chez les enfants touchés des sentiments de culpabilité.

Par conséquent : expliquez clairement qu'en cas de violences sexuelles, ce sont toujours les auteur·e·s de violences qui portent la responsabilité : aucun enfant ne peut être responsable d'abus. Et cela, même si l'enfant a fait quelque chose de risqué ou d'interdit. Comprenez que de nombreux auteur·e·s de violences incitent les personnes touchées à mal se comporter, à leur tour. Les auteur·e·s de violences autorisent des choses que les parents interdisent.



Que faire si j'ai des soupçons concrets ?

Tout d'abord, ne confrontez pas la personne suspecte.

Ne parlez pas de vos soupçons à la personne que vous suspectez de violences (sexuelles) sur un enfant. C'est l'une des erreurs les plus courantes face aux violences sexuelles ! Sinon, il y a un grand risque que la situation empire et que l'enfant soit mis sous pression pour qu'il ne parle à personne ou qu'il affirme avoir tout inventé. De plus, cela risque d'alerter la personne suspecte et de lui permettre de faire disparaître des preuves. En effet, il faut savoir que beaucoup d'auteur·e·s exercent non seulement des abus, mais filment ou photographient aussi les actes d'abus. Il est particulièrement difficile de respecter cette règle si l'on connaît bien la personne, s'il s'agit d'un membre de la famille, voire même du/de la partenaire. En effet, l'on fait soi-même confiance à ces personnes et l'on espère obtenir une explication plausible qui dissipera les soupçons. Généralement, la personne nie les faits, se montre consternée, indignée, blessée et se plaint que nous aurions dû le savoir, mieux que tout le monde. Bref : être confronté à un soupçon conduit très rarement à des « aveux » et n'empêche pas d'autres actes.

Dois-je faire appel à la police et dénoncer la personne que je soupçonne ?

Non, en Allemagne, il n'y a pas d'obligation de porter plainte en cas de soupçons d'abus sexuels. Personne n'est obligé de dénoncer à la police une personne suspectée. Toutefois, une plainte pénale est possible : elle doit être examinée au cas par cas, car d'autres enfants pourraient être concernés.

Porter plainte entraîne toujours des conséquences et l'enfant doit être considéré comme la priorité dans cette décision. Pour cela, il peut être utile, avant de porter plainte, de chercher conseil et soutien auprès d'un centre de conseil spécialisé et d'une avocate. Si vous craignez que la vie ou l'intégrité physique d'un enfant soit gravement menacée, veuillez prévenir la police.

Où puis-je trouver du soutien pour m'aider ?

N'entreprenez rien seule et cherchez un soutien professionnel. La meilleure solution est de vous adresser à un centre local de conseil spécialisé dans le domaine des abus sexuels. Les collaboratrices et collaborateurs de ces centres de conseil spécialisés connaissent très bien le sujet et vous accompagnent dans toutes les étapes qui suivent, et, si souhaité, de manière confidentielle et anonyme. Vous trouverez ici un aperçu des centres de conseil se trouvant près de chez vous : www.hilfe-portal-missbrauch.de/fr/trouver-de-laide.



Pour plus d'informations, veuillez consulter le guide « **Mutig fragen – besonnen handeln** » (« **demander avec courage – agir avec prudence** ») du Ministère Fédéral allemand de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse (BMFSFJ).

« C'est justement dans les situations de crise aiguë qu'il est extrêmement utile de chercher des conseils extérieurs et de ne pas le faire que dans son propre entourage. Nous examinons tout de manière indépendante, et pouvons aider à catégoriser la situation de manière neutre. »

Pia Witthöft (Directrice du « Mutstelle » (« bureau du courage ») à Berlin)

« Dans ma vie, il y a eu tant de moments où il était clair que quelque chose n'allait pas chez moi. J'aurais souhaité que les gens, dans mon entourage, me demandent simplement comment je vais, et si tout va bien à la maison. »

Lisa Fahrig (membre du Conseil des personnes touchées)

Nos deux nouvelles vidéos de prévention sont une bonne introduction pour expliquer les violences basées sur le genre. La première vidéo s'adresse à tous ceux qui sont en contact avec des enfants, par exemple les parents, les familles, les pédagogues et les membres d'associations. La deuxième vidéo se concentre sur le quotidien scolaire et propose un soutien aux enseignant·e·s, éducatrices et éducateurs, travailleuses et travailleurs sociaux, ainsi qu'aux pédagogues dans la gestion des cas suspects. Les vidéos peuvent, par exemple, être utilisées pour des formations internes et des formations continues. Elles peuvent être téléchargées ou écoutées en streaming ici :



Que peuvent faire les parents et les adultes ?



Que peuvent faire les professionnels ?

Que puis-je faire de plus pour protéger les enfants de violences sexuelles ?

Les violences sexuelles sont commises dans tous les lieux fréquentés par des enfants. Par exemple dans les clubs de sport, les chorales, les écoles, les crèches, les foyers pour enfants, les projets d'aide aux personnes handicapées, les colonies de vacances, les instituts de soutien scolaire, les paroisses et même les groupes de discussion numériques. Vous pouvez, en tant que parents, veiller à ce que ces lieux soient plus sûrs pour les enfants. Pour cela, il est possible de demander ce qui y est fait pour protéger les enfants contre les abus. **Par conséquent : demandez s'il existe un dispositif de prévention des violences. Un tel dispositif de prévention détermine les dispositions à prendre en cas de suspicion de violences et comment protéger l'enfant touché et les autres enfants.** Demandez également si les enfants qui ont besoin d'aide en raison de problèmes familiaux sont suivis et reçoivent un soutien. Les dispositifs de prévention obligent le personnel à traiter les enfants avec respect et à préserver leurs limites. Ils contraignent également à aider les enfants en difficulté. En outre : les dispositifs de prévention des violences sexuelles veillent à ce que les auteurs potentiels de violences trouvent dans les établissements des conditions et règles qui les empêchent de commettre les actes prévus ou qui leur compliquent considérablement la tâche.

Vous pouvez par exemple demander dans les lieux qui accueillent des enfants :

- Existe-t-il des règles pour que les adultes respectent les limites personnelles et physiques des enfants ?
- Existe-t-il des règles comparables pour les relations entre enfants ?
- Existe-t-il des règles pour les groupes de discussion numériques de l'établissement ?
- Des soirées de parents d'élèves sont-elles proposées sur le thème des violences sexuelles et les possibilités de prévention ?
- Existe-t-il des projets de prévention adaptés aux filles et aux garçons ?
- Le personnel de l'établissement bénéficie-t-il d'une formation continue sur le sujet ?
- Existe-t-il de bonnes possibilités pour les enfants de se confier à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement ?
- Existe-t-il un guide d'action auquel le personnel peut s'orienter en cas d'urgence ?
- L'établissement est-il en contact avec un centre de conseil traitant les violences sexuelles ?

S'il n'existe pas encore de dispositif de prévention, vos questions pourraient inciter à y remédier. Les établissements doivent sentir que les parents accordent de l'importance à la protection des enfants contre la violence et également contre les violences sexuelles. Cela se produit essentiellement lorsque de nombreux parents posent des questions à ce sujet.

Important : il ne s'agit pas de méfiance généralisée, mais il faut savoir que la confiance aveugle n'est pas non plus une solution – car c'est la meilleure chose qui puisse arriver aux auteure-s de violences. Au premier coup d'œil, il est difficile de savoir si un lieu est sûr et si les gens qui s'y trouvent sont dignes de confiance. Mais parfois, on a un sentiment étrange et l'on se demande si les enfants sont entre de bonnes mains. Dans ce cas, vous devriez vous demander : Qu'est-ce qui m'irrite ? Qu'est-ce que j'aimerais changer ?

Ne repoussez pas cette pensée ! Suivez-la.



« Il faut toujours du courage pour aborder ce sujet sensible et personnel. Pourtant, je suis convaincue que le fait d'appeler aide énormément. C'est un premier pas, un premier "j'ose". Et rien que ce petit geste peut souvent rendre toutes les étapes suivantes bien plus faciles à franchir. »

Tanja von Bodelschwingh
(Conseillère à la ligne d'écoute téléphonique contre les abus sexuels)

Aperçu des offres d'aide gratuites

Portail d'aide contre les abus sexuels

Le portail d'aide contre les abus sexuels informe les personnes touchées, les proches, les professionnels ainsi que tous ceux qui se font du souci et leur propose des contacts près de chez eux pour obtenir de l'aide et des conseils.

www.hilfe-portal-missbrauch.de/fr/page-daccueil

Ligne d'écoute téléphonique contre les abus sexuels

Si vous vous inquiétez pour un enfant, si vous avez des soupçons ou si vous êtes vous-même une personne touchée, vous pouvez utiliser la ligne d'écoute téléphonique contre les abus sexuels.

La consultation y est confidentielle et gratuite. La ligne d'écoute téléphonique contre les abus sexuels vous conseille également en français.

L'assistance téléphonique est gratuite, anonyme, multilingue et disponible en langue des signes. Permanence téléphonique :
lun., mar., ven. : de 9 h à 14 h et
mar., jeu. : de 15 h à 20 h

0800 22 55 530

Consultation en ligne Schreib-Ollie

Plutôt écrire que parler ? La ligne d'assistance conseille également les adolescentes et les adultes en ligne sur toutes les questions liées aux abus sexuels.

La consultation en ligne est disponible à tout moment – 24h/24, gratuite, sécurisée et anonyme.

www.schreib-ollie.de

Le portail d'aide contre les abus sexuels est un service offert par la Commissaire fédérale indépendante chargée de la lutte contre les abus sexuels sur les enfants et les adolescents (UBSKM).

L'assistance téléphonique "Sexueller Missbrauch" ainsi que la consultation en ligne schreib-ollie sont des services de l'association N.I.N.A. e.V., financés par la Commissaire indépendante pour les questions d'abus sexuels sur les enfants.

Mentions légales

#NichtWegschieben (NeRepoussePasCettePensée)
est une campagne du...



Federal Ministry
for Education, Family Affairs, Senior Citizens,
Women and Youth



Independent Federal Commissioner
Against Child Sexual Abuse

Numéro d'article : 7BR42

Réalisation : Wigwam eG

Photos: Barbara Dietl

Contact: kampagne@nicht-wegschieben.de

Mise à jour : Peut 2025, 2. édition